



BRÈVES ÉCONOMIQUES

DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 28 – 10 septembre 2021

Faits marquants

Prolongation de l'accord franco-suisse sur l'assujettissement aux contributions sociales des travailleurs frontaliers en télétravail :

La France et la Suisse ont prolongé l'accord amiable provisoire du 13 août 2020 concernant l'assujettissement aux contributions sociales des travailleurs frontaliers exerçant en télétravail dans le contexte de la crise du Covid-19. Grâce à cet accord, les jours où les frontaliers sont amenés à effectuer leur travail à domicile en raison de mesures prises pour lutter contre la pandémie ne modifient pas le régime d'assujettissement aux assurances sociales. L'accord restera en vigueur jusqu'à la date de sortie de l'état d'urgence sanitaire, soit, à ce stade, jusqu'au 15/11/2021 tel que prévu par la loi relative à la gestion sanitaire.

Extension du passe sanitaire : A compter du 13/09/2021, le Certificat Covid (passe sanitaire suisse) devra être présenté par les personnes âgées de 16 ou plus à l'entrée établissements et évènements suivants: 1/ des restaurants (dans les hôtels, seuls les zones de restauration sont concernées); 2/ des lieux culturels et de loisirs; 3/ lors des manifestations en intérieur (dont les concerts, les cinémas, les manifestations privées et les mariages dans les espaces accessibles au public). Les cantons et établissements d'enseignement supérieur pourront également exiger le Certificat Covid pour les étudiants en licence ou en master.

Par ailleurs, les employeurs ont la possibilité d'utiliser le Certificat Covid afin de définir les mesures de protection appropriées ou mettre en œuvre le plan de dépistage dans les conditions reconnues par la loi. Le plan de dépistage permet d'exempter de quarantaine « cas-contact » les employés d'une entreprise si 1/ le plan permet au personnel de se faire tester facilement; et 2/ si le personnel peut se faire tester au minimum une fois par semaine (dans l'hypothèse où un employeur demanderait à un employé de se faire dépister, il devra assurer la prise en charge des coûts du test).

L'ensemble de ces mesures resteront en vigueur jusqu'au 24/01/2022.

Covid-19

Situation sanitaire en Suisse et au Liechtenstein, le 10 septembre à 13h :

	Cas confirmés source OFSP*	Décès source OFSP
Vendredi 10 septembre	808 058	10 577
Jeudi 9 septembre	808 050	10 577
Mercredi 8 septembre	806 504	10 573
Mardi 7 août	803 586	10 567

*Office fédéral de la santé publique

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 09/09	Var. vs 02/09
EUR/CHF	1,0876	+0,29%
USD/CHF	0,9191	+0,39%
SMI	12 116,43	-2,54%
Taux 10a	-0,27	+5pb

Vers de nouvelles restrictions en termes d'entrée sur le territoire suisse : Le Conseil fédéral étudie la possibilité d'introduire des nouvelles restrictions à l'entrée sur le territoire suisse. Deux projets alternatifs sont à l'étude : 1/ les personnes non immunisées et non vaccinées entrant sur le territoire suisse devraient présenter un test négatif quelle que soit leur provenance, avant de se soumettre à un nouveau dépistage 4 à 7 jours après leur arrivée en Suisse, et transmettre le résultat au canton (sans prise en charge des deux tests); ou 2/ les catégories de personnes précitées devraient présenter un résultat négatif à l'entrée en Suisse, alors suivie d'une quarantaine de 10 jours pouvant être raccourcie à 7 jours si les personnes présentent un nouveau résultat de test négatif. Ces règles ne s'appliqueraient pas aux personnes de moins de 16 ans, aux travailleurs frontaliers, aux passagers en transit, ni au transit de marchandise en Suisse. Le Conseil fédéral devrait se prononcer le 17 septembre 2021 sur ces dispositions, pour une entrée en vigueur prévue au 20 septembre.

Reconnaissance du passe sanitaire : Le Conseil fédéral étudie parallèlement la possibilité d'étendre l'accès au Certificat Covid aux personnes vaccinées hors de l'Union européenne, si ces dernières sont vaccinées avec un vaccin reconnu par l'Agence européenne des médicaments et qu'elles ont un domicile en Suisse ou souhaitent entrer en Suisse.

Accord fiscal Suisse – Allemagne sur le télétravail des frontaliers : L'Allemagne et la Suisse ont prolongé l'accord amiable provisoire du 11 juin 2020 concernant l'imposition des travailleurs frontaliers exerçant en télétravail dans le contexte de la crise du Covid-19. Grâce à cet accord, les jours où les frontaliers sont amenés à effectuer leur travail à domicile en raison de mesures prises pour lutter contre la pandémie ne modifient pas le régime d'imposition. L'accord restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021.

Situation épidémiologique : Le nombre de patients atteints du Covid-19 admis aux soins intensifs la semaine dernière a augmenté de 15% par rapport à la semaine précédente. Durant cette période, les hôpitaux suisses ont connu le taux d'occupation le plus élevé en soins intensifs depuis le début de la pandémie.

Tests : L'entreprise suisse Roche devrait acquérir la société allemande TIB Molbiol, spécialiste des tests rapides de dépistages de maladies infectieuses. La transaction devrait être finalisée avant la fin de l'année 2021. TIB Molbiol élabore notamment des tests d'identification des variants du Sras-Cov-2.

Economie

Accord Suisse – Royaume-Uni sur la sécurité sociale : La Suisse et le Royaume-Uni ont signé un accord sur la sécurité sociale qui prévoit une application provisoire (date d'entrée en vigueur non communiquée) avant la procédure de ratification des parlements respectifs. Cet accord garantit notamment aux assurés une égalité de traitement, un accès facilité aux prestations de sécurité sociale, et la prévention de la double assurance.

Politique monétaire : A l'occasion du Forum économique de Suisse centrale, la Banque nationale suisse (BNS) a estimé que la monnaie helvétique restait surévaluée. Par ailleurs, la BNS a indiqué « maintenir son bilan aussi élevé que nécessaire » et relever celui-ci « au besoin ». La BNS étudiera d'éventuelles évolutions de sa politique monétaire lors de sa réunion trimestrielle du 23 septembre.

Secteur financier

Cryptoactifs : La FINMA, autorité en charge de la régulation des marchés financiers, a donné son approbation en vue du lancement (aucune date d'annoncée à ce stade) du projet de plateforme boursière dédiée au négoce d'actifs numériques de SIX (l'opérateur de la bourse suisse), la « SIX Digital Exchange (SDX) » initiée en 2018.

Banque : Credit Suisse a annoncé avoir récupéré 7 Mds CHF sur les 10 Mds CHF perdus lors de la faillite de Greensill. Par ailleurs, la banque a nommé Rafael Lopez Lorenzo nouveau responsable du département de la conformité, il prendra ses fonctions au 1^{er} octobre.

Assurance : En 2020, les compagnies suisses d'assurance ont connu une baisse de -50% de leur résultat agrégé en glissement annuel (g.a), à 7,5 Mds CHF.

Secteurs non financiers

Energie : Selon l'Office fédéral de l'énergie, les prix de l'électricité augmenteraient d'environ 0,7 centimes/kWh en 2022 (soit une hausse de +3% en g.a, selon les calculs des valeurs médianes, et d'après un ménage consommant 4 500 kWh par an).

Services : Le suisse Adecco a annoncé le rachat du français Qapa (plateforme numérique de mise en relation entre candidats et recruteurs pour des postes d'intérim) pour un montant initial de 65 M EUR. Le contrat prévoit en outre un complément de prix ("earn out") s'étendant jusqu'à fin 2023 et qui sera réglé en quatre tranches en fonction des objectifs de chiffre d'affaires et de rentabilité.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication : Gilles BORDES
Rédacteurs : Mathilde HEITZ, Antoine BOCOgnANO

Pour s'abonner : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.
Crédits visuel : Pixabay